



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

MARCHE POUR LA JUSTICE ET LA DIGNITE LE 19 MARS 2017 URGENCE DEMOCRATIQUE !

Les familles de victimes de bavures policières ont lancé un appel, relayé sur le site de Médiapart, le 20 décembre 2016, à une Marche pour la Justice et la Dignité, contre le racisme, les violences policières et la chasse aux migrant.e.s.

Le SNPES/PJJ.FSU a décidé de soutenir cet appel et de participer activement à sa diffusion, ce d'autant que les jeunes et les familles que nous accompagnons au quotidien sont les premières victimes de ces injustices. Depuis fin décembre, cet appel a pris de l'ampleur, notamment suite au retentissement médiatique de l'arrestation et du viol de Théo par des policiers, à Aulnay-sous-bois, le 2 février 2017 et des mobilisations citoyennes qui en ont découlé.

Dans cette affaire, comme dans celle d'Adama Traoré et d'autres avant, les éléments apportés par le Parquet et les services de police cachent et/ou minimisent les faits. Cela attise le sentiment d'injustice, de colère et d'indignation, dont celle de la jeunesse des quartiers populaires, victime quotidiennement et dans l'indifférence générale, des contrôles au faciès à répétition, des humiliations et parfois, de violences policières. Ces sentiments sont compréhensibles alors **que les réponses judiciaires ne sont visiblement pas les mêmes pour tous et toutes.**

Depuis une vingtaine d'années, les différents gouvernements ne cessent d'augmenter les droits et les pouvoirs des policiers. L'état d'urgence, mis en place depuis les attentats de novembre 2015, dont le maintien n'a pas empêché la perpétration de nouveaux attentats, pérennise ce qui relève de l'exception et confère des pouvoirs excessifs à l'autorité administrative, sans protection préalable du juge judiciaire (assignations à résidence, perquisitions, limitation des manifestations et rassemblement...). **Les lois qui en découlent portent atteinte aux libertés individuelles et collectives.** La loi relative à la sécurité publique du 28 février 2017 élargit les conditions de l'usage des armes pour les forces de l'ordre et alourdit encore davantage les peines d'outrage et rébellion. L'augmentation des pouvoirs des policiers multiplie d'autant les risques de réactions disproportionnées, de dérapages et de violences. Depuis plus d'un an, ces dérives sont devenues visibles lors des manifestations contre la loi « travail » et celles en soutien aux migrant.e.s. Pourtant, ces violences et abus de pouvoir, les habitants des quartiers populaires, notamment les jeunes, les subissent déjà depuis longtemps ! Les relations entretenues entre les policier.ère.s et les jeunes des zones urbaines sensibles, notamment ceux-celles issu.e.s de l'immigration, sont peu dénoncées, alors même les mesures symboliques, pourtant dans les promesses de campagne de Hollande, n'ont pas été mises en place (récépissés pour les contrôles d'identité par exemple).

De plus, la décomplexion de la parole raciste, la progression des idées de l'extrême droite dans un contexte social dégradé, ainsi que le climat islamophobe renforcé par les attentats doivent être dénoncés. **Les jeunes pris.e.s en charge par la PJJ sont souvent la cible de ce racisme « ordinaire », assumé y compris par certain.e.s fonctionnaires, et parmi eux des représentant.e.s des forces de l'ordre.**

Les migrant.e.s sont victimes d'une politique migratoire restrictive davantage fondée sur une volonté de tri que d'accueil bienveillant. De plus, ils et elles sont victimes du racisme ambiant. Parmi ces migrant.e.s, se trouvent les mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s. L'évaluation de leur âge est manifestement

plus importante pour l'État que la prise en compte de leur situation et de leur isolement ! Ces jeunes ne bénéficient pas tous et toutes d'un accompagnement éducatif, certain.e.s dorment dehors. Au pénal, ces adolescent.e.s sont généralement jugé.e.s plus rapidement et plus sévèrement que les autres.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle à manifester le 19 mars pour la Justice et la Dignité parce que :

- La revendication légitime de Vérité et de Justice portée par ces familles victimes de violences policières doit être soutenue.
- La banalisation des discours, des actes racistes et leur caractère structurel est inacceptable.
- Les droits démocratiques doivent être défendus face à l'État d'urgence et des mesures liberticides qui touchent particulièrement celles et ceux qui subissent le racisme.
- L'accueil des migrant.e.s dans des conditions dignes et la régularisation de tous les sans papiers doivent être opposés à l'Europe forteresse. »

Pour toutes ces raisons, le SNPES/PJJ.FSU appelle à rejoindre la Marche du dimanche 19 Mars qui aura lieu à Paris entre Nation et République et à participer à toutes les actions et mobilisations qui seront organisées localement.

